

# La protection de l'Enfance contre les bombardements aériens

n° 1274

19-25/

11/

1938

La protection de la population civile a fait l'objet de protestations et de suggestions dans de nombreux pays et dans toutes les organisations qui s'indignent des cruautés de la guerre moderne.

Dans ce journal, nous avons nous-même indiqué qu'il nous apparaissait difficile de réglementer la guerre puisque nous ne saurions l'admettre comme une institution qu'il faut légaliser. Son horreur même fera peut-être reculer les peuples et les gouvernements au moment de déclencher des conflits et il ne faudrait pas que certaines mesures tendent à faire croire à l'opinion publique que des règlements, plus ou moins respectés, d'ailleurs, peuvent adoucir la guerre et que celle-ci ne présenterait de danger réel que pour les hommes du front.

Cependant, devant les véritables massacres qui ont eu lieu et qui, hélas, continuent encore, diverses organisations se sont émues. La Commission Sociale de la Société des Nations a été saisie d'une proposition de ma collègue, Mme Eliane Brault, et de la Princesse Cantacuzène pour créer des zones neutres.

M. le Comte Clauzel, Président de la délégation française et M. Gorgé, délégué de la Suisse, proposèrent de renvoyer cette question devant la Conférence Internationale de la Croix-Rouge qui devait se tenir le 21 juin à Londres et la deuxième conférence vit accepter par la réunion plénière la résolution suivante :

*La seizième Conférence internationale de la Croix-Rouge constatant l'importance du problème de la protection des femmes et des enfants contre les souffrances résultant des conflits armés,*

*prie le Comité international de la Croix-Rouge d'en suivre l'étude en collaboration avec l'Union internationale de secours aux enfants,*

*recommande aux Sociétés Nationales de la Croix-Rouge de saisir leurs gouvernements de cette question après consultation des organisations nationales s'occupant spécialement de la protection des femmes et des enfants.*

D'autre part, M. Norman Davis, actuellement Président international des associations de la Croix-Rouge, présenta lui aussi à Londres, au nom de la délégation des Etats-Unis, la motion suivante qui fut adoptée :

Les 54 Sociétés nationales de la Croix-Rouge assemblées au sein de la 16<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge réunie à Londres le 20 juin 1938, en attendant les résultats de leurs efforts pour assurer des mesures générales pour la protection de la population civile, s'adressent au nom de l'humanité aux autorités compétentes de tous les pays pour empêcher ou

restreindre les bombardements aériens de façon que soit sauvegardée la vie des femmes, enfants et vieillards sans défense. Les Sociétés adressent un appel pressant à ces autorités pour que, dans tous les lieux où la vie des civils peut être mise en danger par des opérations militaires, il soit pourvu à l'évacuation des femmes et des enfants dans des zones de sécurité sous la protection de la Croix-Rouge.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge désirent exprimer leur fervent espoir que des mesures efficaces seront prises sans délai en vue d'aboutir à des accords sur ce point entre tous les gouvernements, conformément à l'esprit chevaleresque et humain qui est celui de la Croix-Rouge.

Du point de vue humain, nous nous félicitons de ce que la Croix-Rouge se soit ralliée au point de vue de la France et des Etats-Unis.

Mais en fait, nous sommes assez sceptiques sur les résultats pratiques de cette motion, d'autant plus que le délégué de la Croix-Rouge allemande, à la fois avec franchise et avec cynisme déclara, à maintes personnalités présentes, que si l'Allemagne faisait la guerre, elle la ferait avec la plus grande brutalité et qu'en aucun cas, elle ne saurait accepter de nouveaux engagements.

Malgré ces difficultés, l'œuvre de la Croix-Rouge reste immense. Elle peut au moment des conflits jouer un rôle primordial pour ravitailler les populations civiles, sauver parfois la vie des prisonniers, donner des nouvelles aux familles, etc.

Pour l'instant, ce qui est indispensable, c'est que tous les peuples comprennent la souffrance des populations civiles et ne restent pas insensibles et inertes devant des millions d'êtres humains qui meurent de faim.

La Croix-Rouge, à maintes reprises, a fait appel à l'opinion publique pour avoir des fonds qui lui permettraient de nourrir les enfants d'Espagne ou de Chine. Sous prétexte qu'en Espagne un clan est « fasciste » et l'autre « marxiste », la Croix-Rouge n'a pas trouvé l'aide qu'elle était en droit d'espérer.

Nous faisons ici un pressant appel pour que devant la misère des enfants, quelles que soient les tendances de l'un et l'autre camp, le monde civilisé comprenne son devoir et fournisse à la Croix-Rouge ou à toute autre organisation, le moyen d'aider ceux qui souffrent en dehors et au-delà des opinions politiques. Nous souhaitons que les femmes prennent en mains cette cause.

En ce qui concerne notre pays, nous demandons à toutes les Françaises de penser, au moment où l'hiver commence, aux

petits qui, en Espagne, meurent de faim. « Il faudrait à l'heure actuelle, nous a dit un Américain de retour d'Espagne, 5.000 tonnes de lait en poudre par mois ». Que chacun fasse un effort et participe pour sa part à des envois de lait en poudre sans s'occuper si l'enfant bénéficiaire a une famille qui se trouve de tel ou tel côté de la barricade.

Mme Fouques-Duparc, femme du Conseiller d'ambassade actuellement à Barcelone, tente d'organiser en ce moment même, avec l'appui de la Société de Secours aux Enfants, une cantine d'enfants dans cette ville. Il lui faudrait trouver environ 6.000 frs par mois (1) pour assurer l'essentiel des vivres.

Dans l'Espagne meurtrie l'enfant doit être sauvé. Aux femmes, aux mères heureuses d'aider celles qui souffrent de la souffrance de leurs enfants.

Françaises, aidez-nous!

C. B.

(1) Envoyer les souscriptions soit à *La Française*, 53, rue Scheffer; soit au Comité Français de Secours aux Enfants, 44, rue de Lisbonne, chèque postal : Paris 384-85.